

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 18 février 2019 à 19h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Sont également présentes:
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. AIRRL 2017-347
 - a. Directive de chantier C-07 rev.1
 - b. Décompte progressif des travaux exécutés - final
 - c. Certificat de réception provisoire
 - d. Facture ARPO groupe-conseil
 - e. Acceptation des travaux réalisés
3. Agence 9-1-1 – Volet 2 -- Réclamation modifiée
4. Programme «Engagé pour l'eau» du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
5. SUMI – Acquisition d'une embarcation de sauvetage
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

032-02-2019 AIRRL 2017-347- DIRECTIVE DE CHANTIER C-07 RÉV.1

Considérant qu'une directive de chantier a été émise suite à la réalisation des travaux de réfection du Chemin du Portage par Excavation D.L. inc. sous le # C-07 rev.1 ;

Considérant que la directive concerne les changements suivants :

- ✓ Remblayage des tranchées des ponceaux jusqu'à la limite des transitions
- ✓ Remblayage de l'élargissement de tranchée à 0+220 pour la mise en place des drains et de la gaine de CPV
- ✓ Installation de la clôture de ferme en acier galvanisé - frais de mobilisation/démobilisation du sous-traitant dû au refus du propriétaire

Le temps et les quantités réalisés ont été comptabilisés par le surveillant de travaux au chantier.

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la directive de chantier C-07 rev.1 au montant de 4 896,07 \$, plus taxes applicables.
Proposition adoptée.

- 033-02-2019 AIRRL 2017-347 – DÉCOMPTE PROGRESSIF DES TRAVAUX EXÉCUTÉS – FINAL**
Considérant que le décompte progressif # 2 en date du 3^e jour de décembre 2018 a été approuvé par l'entrepreneur Excavation D.L. et par le surveillant de travaux ARPO Groupe-conseil pour un montant total de 32 326,98 \$, taxes incluses;
- Considérant que certains fournisseurs ayant transmis une dénonciation de contrat conformément aux dispositions des articles 2724 et suivants du *Code civil du Québec* n'ont pas reçu paiement complet de leurs matériaux/services;
- Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Dany Bergeron,
Il est résolu à l'unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le paiement d'une somme de 32 326,98 \$ représentant le décompte # 2 en émettant des chèques conjoints entrepreneur/sous-traitants;
- Une retenue de garantie de 10% du contrat est imposée telle que prévue au devis.
Une demande de paiement sera émise lorsque l'entrepreneur aura fourni des quittances complètes par les sous-traitants qui auront déclarés leur contrat.
- Proposition adoptée.
- 034-02-2019 AIRRL-2017-347 – ROUTE DE L'ÉGLISE – GROS-MORNE / RECEPTION PROVISOIRE**
Considérant que le certificat de réception provisoire des ouvrages de réfection du Chemin du Portage - secteur Gros-Morne a été préparé par ARPO groupe-Conseil et accepté par l'entrepreneur Excavation D.L. et certifie :
- Que les ouvrages susmentionnés ont été en grande partie achevés selon les conditions du présent marché à mon entière satisfaction, exception faite des malfaçons et des ouvrages inachevés et de toutes autres malfaçons qui pourrait se présenter avant la délivrance du certificat de réception définitive des ouvrages.
- Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte les travaux aux fins de leur utilisation et autorise la signature du certificat de réception provisoire des ouvrages de réfection du Chemin du Portage – secteur Gros-Morne (AIRRL-2017-347) ;
- Proposition adoptée.
- 035-02-2019 AIRRL 2017-347 – FACTURE ARPO GROUPE-CONSEIL**
Considérant que, dans le dossier AIRRL-2017-347, le prolongement des délais avant entente avec l'entrepreneur Excavation D.L. sur le décompte final et la réception provisoire ont nécessité des honoraires professionnels de surveillance supplémentaires ;
- Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve la facture NR-0881 au montant de 2716,29 \$ de ARPO groupe-conseil et en autorise le paiement.
- Proposition adoptée.

036-02-2019 AIRRL – 2017-347 – ACCEPTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS

Attendu que les travaux de réfection du Chemin du Portage – secteur Gros-Morne ont été complètement terminés le 3 décembre 2018 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a accepté le certificat de réception provisoire des travaux émis en date du 13 février 2019 ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis atteste de la réalisation complète des travaux de Réfection du Chemin du Portage / Dossier no : AIRRL-2017-347 et autorise le dépôt de la réclamation finale auprès du Ministère des Transports du Québec.

Proposition adoptée.

037-02-2019 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Sylvie Mercier,
Appuyé par Dany Bergeron,
Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Mont-Saint-Pierre pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Suzanne Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

La présente résolution abroge et remplace la résolution # 023-02-2019 adoptée le 4 février 2019.

Proposition adoptée.

038-02-2019 PROGRAMME «ENGAGE POUR L'EAU» DU CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPESIE

Attendu que le Plan directeur de l'eau (PDE) adopté par le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie (CENG) est un outil de planification concerté qui permet de mettre en évidence les enjeux d'un territoire en matière de gestion intégrée de l'eau.

Attendu que le plan d'action vise l'atteinte d'objectifs en lien avec la

protection, la restauration, la mise en valeur de l'eau et des écosystèmes associés ;

Attendu que le programme «Engagé pour l'eau : partenaires du PDE du nord de la Gaspésie» consiste en un engagement moral et volontaire des acteurs de l'eau afin de réaliser des actions en lien avec les ressources en eau sur leur territoire, contribuant à l'atteinte collective des objectifs du PDE ;

Considérant que la Municipalité désire participer à une démarche globale visant à rallier les initiatives des nombreux acteurs – municipaux, économiques et communautaires - qui ont à cœur les ressources en eau du nord de la Gaspésie ;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis signe une entente de participation au programme Engagé pour l'eau avec le CENG et s'engage à :

- Élaborer un plan d'action réaliste et adapté à ses priorités qui contribue à répondre aux principaux enjeux liés aux ressources en eau du nord de la Gaspésie ;
- Établir la liste des autres actions susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie ;
- Rendre compte annuellement de la mise en œuvre de son plan d'action engagé et faire un suivi de ses autres actions contribuant au Plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie.

La réalisation de cette entente est sujette à la disponibilité de fonds, de ressources humaines et des outils nécessaires pour répondre aux différents engagements.

Proposition adoptée

039-02-2019 SUMI – ACQUISITION D'UNE EMBARCATION DE SAUVETAGE

Considérant qu'une analyse des besoins et la préparation d'un devis de soumission sont nécessaires afin de déterminer les caractéristiques de l'embarcation de sauvetage à acquérir ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyé de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis retienne les services de Monsieur Gilles Vekeman afin de réaliser une analyse des besoins de concert avec des représentants désignés et procéder à la confection d'un devis d'appel d'offres.

Le tarif de Monsieur Vekeman est de 55 \$/heure. La consultation à distance est privilégiée.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

040-02-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire